



Fiches d'accompagnement - COVID-19

Vestiaires & buvette : comment gérer ces installations ?

L'accès aux vestiaires et la possibilité de rouvrir sa buvette sont désormais autorisés. Mais il convient de connaitre certaines règles essentielles pour profiter de ces installations vitales au confort des joueurs et à la santé financière du club. Ces règles sont à appliquer scrupuleusement.

La buvette

- A l'aide de barrière métallique, matérialisez une file d'attente
- Au sol ou sur les barrières, identifiez des points d'attente espacés chacun de 2 mètres
- Proposer du gel hydroalccolique :
 - Au début de la file d'attente
 - Sur le comptoir de la buvette
- Interdisez les regroupements à proximité de la buvette : consommer à sa place assise ou debout en respectant les gestes barrières
- Interdiction de stationner devant la buvette tout au long de la rencontre

Les vestiaires

L'ouverture des vestiaires collectifs est autorisée sous conditions (article 44, I 2nd alinéa) avec le respect des mesures suivantes :

- La désignation d'un référent COVID au sein du club
- Si peu de vestiaires ou vestiaires de taille limitée : prioriser l'accès aux vestiaires aux joueurs(ses)
 n'habitant pas la commune
- Jauger le nombre de personnes maximal possible dans le vestiaire en fonction de sa taille : respect constant de la distanciation physique et régulation des flux, rotation de 4 à 6 joueurs avant et après le match afin d'éviter les regroupements
- Diminuer au maximum le temps de présence à l'intérieur des vestiaires : Exemple : ne pas faire de causerie d'avant/après match dans le vestiaire
- Affichage d'une signalétique appropriée : gestes barrières, masque obligatoire, protocole sanitaire de la Ligue et/ou du club
- Tenir un listing des personnes fréquentant les vestiaires lors de chaque ouverture (avec date)
- Aération importante avant, pendant et après utilisation des vestiaires : éviter les aérations traversantes (courant d'air) qui favorisent la transmission tête à tête
- Le nettoyage des mains et des objets : gel hydroalcoolique à l'entrée du vestiaire
- Port du masque obligatoire dans le vestiaire pour les plus de 11 ans
- Interdiction de mettre à disposition des objets en libre service : serviettes, sèche cheveux, savon
- Le nettoyage et la désinfection des locaux en insistant sur les zones de contact et particulièrement les douches et les toilettes :
- L'utilisation par les participants de l'application StopCovid
- Désinfection de la tablette (FMI) entre chaque utilisation